L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 4 JANVIER 1889.

Théâtre de l'Opéra.

Très difficiles à franchir les défilés de Roncevaux, nous n'y contredirons pas et la chevalerie française y fit une défense aussi héroïque qu'elle fut impuissante.

Si hier les obstacles pour y aller retrouver Roland n'étaient pas aussi redoutables, du moins la route en était fort peu aimable. Nous voulons parler, cela s'entend, du *Roland à Roncevaux*, de Mermet.

A l'heure venue pour nous d'aller aux paladins, la pluie qui s'en était cependant donné tout le jour, avait redoublé, s'était changée en bourrasque. Elle inondait les rues, les trottoirs dont vous connaissez l'égalité de niveau ; maints endroits où elle séjournait, ainsi que dans une immense cuvette, étaient à peine guéables.

Ajoutez à cela les intermittences de la lumière électrique; son absence complète sur bien des points, et vous admettrez qu'il fallait un certain courage pour entreprendre de nager jusqu'à l'Opéra, où l'on reprenait l'œuvre de Mermet.

Et cependant les vaillants n'étaient pas en petit nombre, et parmi eux bonne proportion de vaillantes.

A ces fidèles, aussi enthousiastes que mouillés, la direction garde assurément de la gratitude.

Pareille intrépidité était due, sans nul doute, au brillant souvenir que le public conservait de M. Berger dans ce rôle Roland, une vraie page de fort ténor.

Le retentissement du succès de la saison dernière n'était pas éteint ; on était curieux d'entendre encore cette interprétation qui avait été si remarquable.

Les braves de cette soirée d'hier n'ont pas eu à regretter leur traversée. Cette navigation a eu sa récompense.

L'ensemble de l'exécution a été satisfaisant et M. Berger, lui, s'est montré artiste hors de pair en ces quatre actes.

Il y a marché de réussite en réussite ; à deux reprises son succès a pris les proportions d'une ovation : au final du premier acte : *Superbes Pyrénées!* au final du troisième : *Exterminons les Sarrazins !*

Pas besoin de vous dire que les deux morceaux ont été bissés — et cela devait être, car l'effet était vraiment irrésistible; pour un peu ils eussent même été trissés, si l'on n'avait pas craint d'abuser du bon vouloir de l'artiste. Il se fut rendu très probablement à cet appel, car il était au plein feu de ce rôle qu'il chante avec ardeur, avec amour.

Roland est devenu pour lui comme une sorte de propriété, de domaine ; c'est l'un de ces rôles qu'il pourrait réclamer, avec bien de l'autorité, "*en chef et sans partage,*" comme on écrit dans le libellé des engagements. Il y met une fort belle empreinte.

Ce succès, même ce triomphe constaté, nous en renvoyons les détails à notre revue de dimanche.

Demain, *L'Africaine*, chantée par Mme Vandiric-Flachat ; MM. Claverie, Plain, Feitlinger, et Mlle Ghélynne, croyons-nous.

Deux programmes attrayants pour dimanche.

A la matinée, *Carmen*, avec Mme Lematte-Schweyer, Mlle Hervey ; MM. Lafarge, Maugé ; Mlle Didier, Mlle Paris; Mme Champavert et le corps de ballet.

Le soir, *Jérusalem* que chanteront, comme précédemment, M. Berger, Mme Vandiric-Flachat, MM. Plain, Claverie, Feitlinger, Mlle Adorci.

Espérons que, pendant ces deux jours à recettes certaines d'ordinaire, le temps se comportera plus convenablement.

Académie de Musique.

Aujourd'hui, pour l'avant-dernière soirée de l'engagement de Mlle Ellaler : *Judge Not.*

Cette pièce, redisons-le, est le succès le plus récent du Madison Square Theatre, de New York. Elle a été écrite, si nous ne nous trompons, expressément pour Mlle Ellaler.

Dans tous les cas elle semble l'être ; en aucun autre ouvrage ne ressortent mieux ses qualités natives, ses qualités acquises.

Celles-ci ont été de nouveau bien appréciées par le public de l'académie de Musique. Il connaissait l'artiste, mais il paraît la tenir en faveur plus que jamais.

Depuis dimanche, ses représentations sont suivies assidûment ; chacune d'elles lui a valu cette musique de bravos à laquelle l'ont habituée tant de scènes.

Judge not sera joué aussi demain à la matinée et le soir.

Théâtre St. Charles.

Ne laissez point partir M. Stevens et sa troupe sans les voir. Ils ont leur prix et la pièce qu'ils jouent, vous intéressera.

Vous avez dû le remarquer, nombre d'artistes de la scène américaine, pour lesquels figurent souvent hommes et femmes d'éducation distinguée, sont attirés, séduits par la littérature de théâtre et s'y livrent.

Dans le répertoire ne sont pas rares les ouvrages dus à la plume d'acteurs ; comédie, drame. Beaucoup de conçus ont aussi obtenu vogue très marquée et très légitime. La fréquentation des planches peut, en effet, et doit mieux donner la connaissance du faire de l'écrivain dramatique. Seulement il advient souvent—et c'est là le mauvais côté de la chose—que l'acteur-auteur, en écrivant pour la scène, est très préoccupé de sa personnalité; qu'il découpe pour elle un rôle trop absorbant, vivant aux dépens des autres ; qu'il tire trop la couverture à lui, pour nous servir d'une locution un peu triviale sans doute, mais pittoresque et fort expressive.

Nous n'entendons point adresser ce reproche à M. Stevens ; son drame : *Mask of life* est assez bien distribué pour tous; chacun des principaux interprètes y a sa part d'effets.

C'est une des raisons pour lesquelles la pièce se maintient.

Elle a obtenu ici, ainsi qu'ailleurs, une fort honorable réussite ; elle aura parcouru la semaine, en donnant un satisfaisant rapport à la caisse ; en valant toujours un accueil aimable à chacun des artistes.

Ce soir, septième représentation. *Mask of life* [illegible] demain, pour les deux dernières fois, matin et soir.

Grand Opera House.

Il en vaut ainsi des troupes qui ont réellement une valeur artistique : elles s'imposent. Le public peut parfois être lent à découvrir la vérité, mais tôt ou tard, il la découvre, il s'y range.

Du reste, il n'a pas hésité relativement à la compagnie new-yorkaise, présentement en représentations au théâtre de M. M. Greenwall.

Dès le premier soir il avait confirmé le jugement qui avaient porté plusieurs des villes les plus considérables des Etats-Unis ; dès dimanche il s'est épris de l'ensemble et a su classer, selon leurs mérites, les divers membres de cette troupe dont l'ensemble frappe.

Sur ce jugement, on n'est pas revenu ; loin de là. L'excellente impression produite par le début n'a fait que s'affermir, elle s'est manifestée, réaffirmée par des répétées importantes, par une montée de succès.

Malheureusement il ne reste plus que deux jours, aujourd'hui et demain, pour voir ces artistes dans la comédie-vaudeville : *A Possible Case*, qu'ils enlèvent si gaillardement et où leur coopération facilite tant la réussite de l'œuvre.

L'ouvrage sera répété ce soir et demain, à la matinée, à la soirée.

Musée-Théâtre.

Nous appelons l'attention sur le programme du Musée-Théâtre qui, selon la règle, sera changé très prochainement.

Les attractions du moment ont leur prix ; vous perdriez à ne pas les voir.

La curiosité en ce cas se satisfait à 10 cents. On ne saurait être curieux à meilleur compte.

Connaissances utiles :

Un charlatan parcourait, dernièrement, la banlieue parisienne, avec voiture rehaussée de cuivres, musiciens aux oripeaux chatoyants, lui-même costumé en roi des îles Sandwich.

Il vendait un remède pour préserver des coups de pied de cheval.

Le dit remède était mystérieusement enveloppé dans du papier et bien cacheté.

—Surtout, disait-il, aux paysans attentifs, ne déchirez pas l'enveloppe avant que la nuit soit venue ; en changeant de couleur, il perdrait toute son efficacité à la lumière du grand jour.

Et, le soir, plus d'un naïf acheteur pénétré à la maison, ouvrait avec recueillement la précieuse enveloppe où il trouvait un fil de deux mètres de long avec cette légende :

"Tenez-vous toujours à cette distance de la croupe de votre cheval et jamais vous n'aurez à redouter ses ruades."

Petit dictionnaire de Charenton :

Bibliothèque.—Cases de l'école sans.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.—Indications : Pour la Louisiane : température presque stationnaire; vents généralement du nord.

Température du 3 janvier 1889.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	48	9
Midi	54	12
3 P. M.	54	12
6 P. M.	52	12

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Victor C. Robert à Mlle Charity Hobbs.
Wm. Foster à Mme Vve James Odem.
Alfred Dancet à Mme Vve Antoine Casseve.
Henry Joseph Voorhise à Mlle Marie Eugénie Wannack.
Arthur Chas. De Larot à Mlle Maria Ory.
Edward Stempel à Mme Vve Charles McCann.

Naissances.

Mme Christine Winkler, une fille.
Mme François Cassagne, une fille.
Mme Louis Keolsberger, une fille.
Mme Joseph Schmidt, un garçon.
Mme James Kearney, un garçon.
Mme George C. Wink, un garçon.
Mme Joseph Hugh, une fille.
Mme John H. Bruns, une fille.
Mme Christopher Miller, une fille.
Mme Antonine Fenara, un garçon.
Mme Ant. Aime Nuccio, une fille.
Mme Joseph Jones, un garçon.

Décès.

Mme Vve Mary Ann Heldaworth, 69 ans, 278 rue Lafayette.
*Edda Rodrigues, 14 mois, 32 rue Columbus.
Mme Pauline Tucker, 32 ans, rue Burthe, près Léonidas.
Mme Vve Catherine Weist, 74 ans, 357 rue Remparts, côté sud.
*Blanche Lecourt, 3 ans, rue Alix, Algier.

*Diphthérie.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Charles Sagory à Horace Lange, un terrain borné par les rues Remparts, St. Claude, Quartier et Chemin du Bayou, $115.

Mme Honoré Moreau à Guillaume Soulès, deux terrains bornés par les rues N. Peters, Jumonville, Monroe et Hancock, $850.

Mme C. Hebersmith à Mlle Lucie S. Benedict, un terrain borné par les rues Prytanée, Melpomène, Terpsichore et St. Charles, $4500.

Héritiers de L. Verde au Chalmette Homestead Association, un lot borné par les rues Chemin du Bayou, Hôpital, Claiborne et Derbigny, $1050.

Therside Williams à Joseph Edwards, un terrain borné par les rues Anne, Esther, Hillary et Clinton, $50.

Mme M. A. J. R. Hoffman à Jean M. Pays, dit terrain bornée par les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, $1550.

James Chittenden à Jacob A. Reinach, un terrain borné par les rues Liberté, St. André, Howard et Félicité, $495.

Cour Civile. — Chas. W. Drown, shérif civil, a présenté le rapport suivant pour le mois de décembre 1888 : Recettes, $19,118 55.

L'Etat contre Harry Block, S. Block & Cie, Frank Kuhn, Levis frères, A. Seligman, Philippe Thompson et Zuberbier & Behan, procès pour licences impayées s'élevant de $150 à $250.

E. C. Adams, agent, contre J. Schemel, pour $168 33.

W. S. Benedict contre Marie Baleman pour $812 50.

Samuel Moore contre la Crescent City RR. Co. pour $15,000 de dommages.

Mme Jacob Schneider et sa femme contre Marie Moneghan et son mari. Jugement en faveur des défendeurs ordonnant la cessation des poursuites.

P. J. Gillen contre A. Augusta. Jugement en faveur du demandeur perpétuant l'injonction.

Andrew Dawney, syndic, contre les héritiers John Henderson. La demande de prescription est appuyée par la cour et le jugement est rendu en faveur de la veuve Henderson.

Caroline Frost contre son mari—La nouvelle audition de cause demandée est refusée.

John P. Moore contre L. A. Fitzpatrick. Le jugement est rendu absolu.

Les successions John Wallace, Andrew Eninger. André Samouzet et Moïse Lopez sont ouvertes.

L'Etat ex-rel Mlle Amélie Conder contre Geo. Guinault pour obtenir un mandamus.

J. D. Negrotto contre Vve Albert Gibbert, au sujet de certains titres.

Annie O'Neal contre R. T. Bagnetto—Jugement en faveur de la demanderesse pour $162.

Levis frères contre Chas. Livingstone —Jugement en faveur du défendeur pour $512 90.

Cour Criminelle.—Section A.—Samuel Newman, voies de fait. Les poursuites sont abandonnées.

Section B.

Port d'armes cachées.—Willis Jones, 24 heures de prison.

Gus. Wright, $2 50 ou 5 jours.

Dora Randall, attaque. Ordonnance de non lieu.

Ville Davis, effraction, acquitté.

Arrêté.—Un nègre du nom de Sydney Grover, qui ayant été décoiffé par dans l'épicerie située à l'encoignure des rues Decatur et St. Pierre, où il s'était introduit pour voler, a laissé son pardessus pour prendre la fuite et c'est à l'aide de ce vêtement que les agents sont parvenus à l'arrêter.

Taxe de drainage.—Un comité de citoyens est occupé à rédiger une ordonnance réglant le mode de perception et d'emploi de l'argent provenant de la taxe de drainage si elle est votée et rendant impossible la dépense de l'argent dans un autre but que celui pour lequel il sera perçu ; après l'adoption de cette ordonnance par le conseil on fera un dernier effort pour obtenir le nombre nécessaire de signatures.

Mort.—Harry Kane, qui avait été blessé d'un coup de revolver dans la bouche, vendredi à 6 heures, derrière l'hôtel Dénéchaud, a succombé hier matin à 1 heure. Il a refusé jusqu'au dernier moment de divulguer le nom de l'assassin que le chef de police croit être un complice de Kane, avec lequel il se sera disputé au moment du partage du butin provenant de quelque récent vol.

Ce qui donne à cette version une grande apparence de vérité c'est la découverte de timbres-postes de 2c. pour une valeur de $17, qui ont été trouvées sur Kane. Celui-ci qui avait prétendu être arrivé le jour même de Chicago et n'avoir pas encore de domicile était en ville depuis deux jours et habitait dans une pension rue Bourbon, près Dauphine. On avait remarqué qu'il n'habitait pas chez lui jamais son appartement la nuit. On n'a trouvé sur le défunt aucun papier de nature à faire connaître son identité. On est à la recherche du meurtrier.

Grande Armée de la République.—La Poste No 5 de l'Association de la Grande Armée de la République installera après-demain, 6 janvier, ses nouveaux officiers, à 4 h. 30 du soir, à son quartier général, allée Commerciale No 5.

Nous recevons une invitation à assister à cette fête et nous adressons nos remerciements pour cette attention à M. J. E. Garlepied, adjudant.

Ordres du Chef de Police.—Le Chef de Police a envoyé hier matin aux divers precincts les ordres suivants :

"De nombreuses plaintes m'ont été récemment transmises au sujet de bandes d'individus peu recommandables venus de l'Ouest, pour la plupart, et qui loin de chercher de l'occupation en ville cherchent au contraire l'occasion de préméditer dans les maisons dont ils trouvent les portes ouvertes ou dont l'accès leur est facile, pour s'y emparer de ce qui leur tombe sous la main.

Les agents doivent user de toute leur vigilance pour faire observer l'ordonnance relative à ces individus, d'ailleurs suspects. Ils doivent les mettre en état d'arrestation et agir de même pour les mendiants, afin qu'ils soient traduits devant les recorders pour violation de l'ordonnance No 5,046.

D. C. Hennessey,
Chef de police.

Abus de confiance—M. Jacob Hardkorn, qui habite encoignure Dauphine et Marigny, ayant fait la connaissance d'un compatriote du nom de Wilkins, aux affaires duquel il avait paru s'intéresser, celui-ci lui fit part de son projet de s'établir cafetier et M. Hardkorn achète le salon situé rue Decatur No 135.

Il avança en même temps à Wilkins $95 sur un chèque de $200, tandis que sa femme lui avançait une somme supérieure sur un chèque de $500. Or, les deux chèques étaient l'œuvre d'une fausaire, et M. Hardkorn, qui a découvert trop tard la filouterie dont il était dupe, a perdu aussi $300. La police a été saisie de l'affaire, mais Wilkins était déjà parti, et il n'y a que peu d'espoir qu'il se laisse pincer.

Le square Lafayette.—On pense en ce moment à enlever au square Lafayette son aspect de terrain vague, et, pour le rendre un peu plus convenable, le commissaire Agnew fait tailler les arbres, ratisser les allées, etc. De son côté, M. P. K. Howard a fait don de 12 bancs neufs et va faire réparer les vieux.

Demande de renseignements.

L'Hon. M. Shakespeare, maire de la Nouvelle-Orléans, nous transmet la lettre suivante qu'il vient de recevoir de France, avec prière d'en faire tel usage que nous jugerons le plus convenable pour lui faire obtenir les renseignements qui y sont demandés. Quoique la lettre soit longue nous n'hésitons pas à la publier, afin d'être utiles à qui de droit :

Le Maire de Tourouvre (Orne), France, à Monsieur le Maire de la Nouvelle-Orléans, Amérique :

Tourouvre, le 19 décembre 1888.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit, en vous priant de vouloir bien me transmettre, le plus tôt possible, les renseignements que vous serez pu recueillir concernant l'affaire dont il s'agit.

Une jeune fille nommée Lucie Balatin, née je crois à la Nouvelle-Orléans le 4 mars 1863, est venue vers 1868, après le décès de son père et de sa mère, habiter chez sa tante et marraine, Mme Blanchet Presper, qui avait quitté, ainsi que son mari, la Nouvelle-Orléans quelques années auparavant pour venir se fixer à Tourouvre, département de l'Orne, France. Monsieur et madame Blanchet possédaient à la Nouvelle-Orléans, je ne sais dans quel quartier, une maison de commerce d'épicerie qu'ils ont fait valoir eux-mêmes jusque vers 1880 et qu'ils ont vendue à cette époque à M. Laplanche. Ils sont retournés à la Nouvelle-Orléans avec Lucie Balatin, leur nièce, pendant quatre années, depuis 1873 jusqu'à 1877. Au commencement de 1877 ils ont vendu leur maison (je ne connais pas le nom de l'acquéreur) et sont revenus à Tourouvre, pays natal de M. Blanchet. Clémence Gautier, épouse de ce dernier, tante et marraine de la jeune fille dont il s'agit, était près à Massachusetts (département de la Manche, France). Elle avait une sœur à la Nouvelle Orléans ayant épousé un nommé Balatin, (je ne sais quelle était sa profession) ; de leurs Balatin sont décédés, laissant à la Nouvelle-Orléans 5 ou 6 enfants, dont plusieurs garçons qui probablement y sont encore domiciliés. Lucie Balatin, sur ce que j'ai appris, était revenue en France vers le mois de mai 1877, en même temps que son oncle et sa tante Blanchet. Madame Blanchet est décédée à Tourouvre vers 1879, léguant à son mari tout ce qu'elle possédait, mais en réservant cependant une somme de douze mille francs dont il a disposé de son vivant pendant sa vie, laquelle somme elle donnait à Lucie Balatin, sa nièce, et qui devait lui être versée une année après le décès de monsieur Blanchet. M. Blanchet est décédé le 8 décembre 1887. Les douze mille francs sont donc exigibles depuis le 8 décembre courant, et en attendant leur versement ils ne produisent pas d'intérêts. Il est donc important pour Mlle Balatin, ou ses héritiers si elle était décédée, de s'occuper de cette affaire de suite. Le légataire universel de monsieur Blanchet qui est chargé de verser cette somme à mademoiselle Balatin est le nommé Briant. Mlle Lucie Balatin est restée à Tourouvre jusqu'en juin 1883 ; à cette époque ne voulant plus rester chez M. Blanchet, elle s'est embarquée pour la Nouvelle-Orléans où elle n'a passé que très peu de temps, car elle était de retour en France, au Havre, vers le mois de septembre suivant, chez une dame Malleville, dont une fille ou une sœur habitait la Nouvelle-Orléans. Cette dame Malleville, ne voulant pas s'en charger longtemps, la conduisit dans une maison de refuge tenue par les Dames Franciscaines du Havre, lesquelles me demandèrent sur cette jeune fille, ainsi que M. Blanchet, son oncle, des renseignements que je leur ai donnés. J'ai écrit il y a quelque temps à ces dames, et elles m'ont répondu que Mlle Lucie Balatin n'était restée que quelques mois dans leur maison et qu'elle leur avait dit à son départ aller rejoindre son frère à la Nouvelle-Orléans ; que depuis ce moment elles ne avaient plus eu de nouvelles. J'ai pris, il y a quinze jours, monsieur le Maire de la ville du Havre de faire des recherches ; il vient de me répondre qu'il n'a est adressé à toutes les personnes ayant pu obtenir aucun renseignement sur ce qu'elle a pu devenir. Il est très probable que cette jeune fille sera retournée à la Nouvelle-Orléans, où ses frères et sœurs demeurent toujours et où elle sera certainement peut-être elle est actuellement. Si elle était décédée, cette somme de douze mille francs leur appartiendrait. Les Balatin ou sa famille peuvent m'écrire, je m'empresserai de leur fournir tous les renseignements dont ils auront besoin et de faire pour eux ce qui me sera possible.

J'espère, monsieur le Maire, que vous trouverez cette famille dans votre ville et je vous prie vous en faire connaître le résultat de vos recherches.

Veuillez agréer, monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire de Tourouvre,
J. ALLARD.

Adresse : Jules Allard, Maire de Tourouvre, Orne, France.

Disparition.—Chas. Reed Brown, mécanicien du steamboat *Belle of the Coast*, a disparu depuis le 24 décembre. C'est un garçon de 20 ans, rasé et portant un chapeau de feutre mou et un veston.

Le feu.—Hier soir à 5 heures le feu a pris rue Joséphine No 90 à une moustiquaire qui a communiqué le feu à la literie. Celle-ci a été endommagée pour $75.

L'immeuble est occupé par M. E. Palmer. Dommage à la maison $25.

—La boîte d'alarmes No 71, située à la gare du L. N. R. R. a été trouvée ouverte hier soir par un employé qui a prévenu le département du feu. La boîte avait été ouverte par le bruit d'un camion pesamment chargé.

Paragraphes.—Les hommes de l'équipage du *Natchez* qui sont de retour à la Nouvelle-Orléans annoncent que vu la position du steamboat, sombré dans vingt pieds d'eau, il n'y a que peu d'espoir de le sauver. L'accident est dû à l'apparition récente de cet écueil, dont on connaissait mal la position et à la complète obscurité qui régnait sur le fleuve au moment de l'accord.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 28.
17 Poste Hôtel and L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Kelly.
25 Jackson et Celiaé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Rendersen et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2me Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Association.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 5.
47 Calliope et Freret.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Poste de la rue Lafayette.
63 Prytanée et Freret.
68 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Richelieu et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Barone.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Mire et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
142 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste R. & L. Co. No 4, Rassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Tremé.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Française.
244 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Magnolia et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Perdido.
618 Casernes des Etats-Unis.
616 Bernac et Dauphine.

Le bruit d'un veto du Président contre le bill des Rivières et Ports.

Nous avons reçu des nouvelles un peu alarmantes sur le sort réservé au bill des Rivières et Ports au succès duquel la Louisiane est peut-être plus intéressée qu'aucun des Etats de l'Union. Notre Représentant, M. Blanchard, l'avait bien compris; aussi s'était-il donné beaucoup de mal, avait-il déployé beaucoup d'activité pour obtenir en faveur de la navigation du Mississippi une allocation convenable.

Le bill semblait jusqu'ici avoir été accueilli avec faveur.

On nous annonce maintenant que le Président lui serait opposé, déterminé même à la frapper de veto ; il aurait fait appeler son ami de la Chambre à la Maison Blanche ; et les auraient priés de lui éviter la peine d'un veto et, peut-être même l'ennui d'un veto subséquent qui annulerait ce veto.

Les déclarations de M. Cleveland, continuent les dépêches, auraient fortement impressionné et étonné plus d'un représentant parfaitement décidé, auparavant, à adopter le bill. On se demande quelle peut être la raison de cette résolution de M. Cleveland ; on ne la trouve pas ; impossible de blâmer les allocations proposées en faveur du Mississippi, plus qu'il est considéré comme fleuve national. A mesure que les Etats Unis se sont développés, on y a de plus en plus éprouvé le besoin de travaux publics, dans les différents partis du pays, surtout quand les Etats, chacun de son côté, se trouvent dans l'impuissance de les exécuter d'une façon efficace. C'est exactement le cas, avec le Mississippi qui traverse toute l'Union du Nord au Sud.

Nous ne concevons donc pas l'intention que l'on prête à M. Cleveland de faire opposition au bill des rivières. Les Etats-Unis sont presque le seul Etat au monde qui n'ait pas de travaux publics régulièrement reconnus; il est temps que l'on fasse cesser cette anomalie.

Espagne.

Madrid, 17 décembre, 9 h. 45.

Le gouvernement aurait, dit-on, reçu, de ses agents diplomatiques, l'avis que les réfugiés républicains préparent, avec le concours des éléments militaires, quelque mouvement insurrectionnel. Des précautions ont été prises à Madrid et dans les garnisons de province, sur les frontières des Pyrénées et du Portugal.

On dit que l'ambassade d'Espagne à Paris a avisé le gouvernement de Madrid que M. Zorilla était parti pour Bordeaux.

Madrid, 18 décembre, 10 h.

Des bruits contradictoires sur les projets des zorillistes ont continué à courir hier. Les autorités affirment que la tranquillité est absolue dans tout le royaume. Selon la presse, l'inquiétude dans les régions officielles provient de ce qu'on ignore où se trouve actuellement Zorilla.

Le projet des réformes militaires modifié a été déposé hier, il diffère de celui du général Cassola en ce que le service obligatoire et la réorganisation territoriale sont ajournés indéfiniment.

Le ministre des finances a déclaré que le cabinet admettrait des amendements au rétablissement du suffrage universel. Il a encore affirmé qu'il n'avait pas l'intention de faire un emprunt pour le moment, mais qu'il ne renoncait pas à ce moyen pour remédier aux embarras du Trésor si la nécessité plus tard lui en était démontrée.

Madrid, 18 décembre.

Le Sénat adopte une motion concernant l'établissement de primes, pour favoriser les constructions navales en Espagne.

Le ministre des finances, au cours de la discussion, a déclaré que le gouvernement n'était pas opposé à la prise en considération, mais il espère que le Sénat, tenant compte de la situation difficile du Trésor, cherchera un moyen de protéger les constructeurs de vaisseaux, sans aggraver les charges du budget.

Madrid, 18 décembre.

Les inondations de Palancia, dans la province de Valence, continuent. Plusieurs des affluents du fleuve ont également débordé. Les récoltes sur les rives sont entièrement perdues.

Madrid, 19 décembre.

Les inondations continuent dans la province de Valence. Cependant le Jucar commence à redescendre à son niveau ordinaire.

Toute la partie basse de la ville d'Alcira a été inondée la nuit dernière. Les autorités de Cuebera ont envoyé des bateliers au secours des inondés.

On a pris toutes les précautions nécessaires.

France et Russie—Opinion d'un journal russe officieux.—Un journal officieux de Pétersbourg publie une série d'articles en faveur de la participation de la Russie à l'Exposition de 1889. Il dit, en parlant de la France :

"Un pays, ayant un budget de 4 milliards et une armée pouvant disposer de trois millions de baïonnettes, doit être pris en considération dans les combinaisons politiques de l'Europe, et c'est un grand avantage pour la Russie qu'un tel Etat ne se trouve pas dans les rangs de ses ennemis.

"Dans le cas d'un conflit entre nous et "les puissances alliées", la neutralité de la France retiendrait loin de nos frontières une grande masse de forces ennemies, et sa coopération nous assurerait certainement la victoire.

"Que nos diplomates songent à la responsabilité accablante qui pèserait sur eux pour le cas où l'indécision de leur politique aboutirait à une combinaison qui pourrait menacer directement l'indépendance et l'intégrité même de la Russie."

Buffon ne s'attendait pas à cela là.

On jugeait l'autre jour, en Corse, un bandit redoutable. Le président lui reprochait ses nombreux meurtres.

—Que voulez-vous ! répondit-il. C'est un grand écrivain français qui l'a déclaré ; le stylet, c'est l'homme.

Athenee Louisiannis.

Concours littéraire de 1889.

PROGRAMME.

Il y sera deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 juin 1888 jusqu'au 25 février 1889, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes de ses concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LE VRAI DANS L'ART ET LA LITTÉRATURE.

Pour les hommes :

ULLOA, AUBRY, O'REILLY : LEUR RÔLE DANS L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE ; ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE DU PAYS A LEUR ÉPOQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Un discours du général Boulanger.

Paris, 3 janvier—Le général Boulanger, dans un discours à ses électeurs du département de la Seine, a dit : "Les membres du Parlement qui ont tout fait pour me rendre indigible étaient hors d'eux-mêmes à l'idée de me voir élu.

Mon épée leur a donné de l'anxiété et ils l'ont brisée. Maintenant, ils ont plus peur que quand je la portais. En réalité, ce n'est pas moi qu'ils craignent, c'est le suffrage universel, dont les verdicts réitérés témoignent du dégoût qu'inspirent leur incapacité, leurs basses intrigues et leurs sots bavardages.

En d'autres termes, pour éviter l'obligation de s'accuser eux-mêmes, ils m'imputent les projets les plus improbables de dictature. Quand j'étais ministre, j'ai été mis de côté sous le prétexte que j'étais la personnification de la guerre ; maintenant, on me fait de l'opposition, parce que je suis la personnification de la dictature.

Si j'avais jamais pu avoir l'idée de jouer au dictateur, je l'aurais fait, quand j'étais ministre de la guerre ; j'avais toute l'armée dans la main. Il n'y a eu dans ma conduite rien qui pût justifier un pareil soupçon. J'ai accepté les sympathies de tous, sans chercher à voler la popularité de personne.

Il n'y a rien de dictatorial dans un programme qui demande la révision de la Constitution par le système absolument démocratique d'une Assemblée Constituante. Les chefs de la République avaient confiance dans mon républicanisme, quand ils m'ont ouvert les portes du Cabinet.

Je défie les républicains de citer un seul acte de moi dans lequel je n'aie pas nettement soutenu la République. Mais je désire, comme la France le désire elle-même, autre chose qu'une satisfaction d'ambition et d'appétit de pouvoir. La France a soif de justice, d'équité, de désintéressement.

Haute française.

Paris, 3 janvier—Le trois pour cent est coté à 83 francs 2 centimes.

Le lieutenant Wiseman.—Le Prince Bismarck.

Berlin, 3 janvier—Le lieut. Wiseman, qui est maintenant employé seulement par le gouvernement, organisera les troupes coloniales dans l'Afrique orientale.

On éprouve une grande anxiété relativement à la santé du prince Bismarck.

Le chancelier allemand a reçu 5000 télégrammes de sympathie.

Son médecin lui a ordonné un grand repos et lui a dit qu'il ne pouvait partir pour Berlin en ce moment.

Le comte Herbert reste à Friedrichsruhe.

Le Kreutz Zeitung.

Berlin, 3 janvier—Le *Kreutz Zeitung*, faisant allusion à l'Ordre de l'Aigle Noir qui a été conféré à M. Von Puttkamer, dit que c'est un acte qui signifie que l'empereur Guillaume est satisfait de l'attitude de M. Puttkamer, dans l'intrigue honteuse qui a amené son renvoi par l'empereur Frédéric.

Le steamer Lahn.

Londres, 3 janvier—Le steamer *Lahn*, de la ligne North German Lloyd, parti de New-York le 26 décembre, est arrivé le 3 janvier à Southampton à 3 h. A. M. et est reparti ensuite pour Brême.

Lady Salisbury.

Londres, 3 janvier—On rapporte que Lady